



Vente de l'appartement par le bailleur

Par **bafcop**, le **30/01/2008** à **09:19**

bonjour,
mon propriétaire souhaite vendre son logement sans me le dire clairement (visite d'agences immobilières, estimation...)
Mon bail se termine au mois d'octobre 2008.
Est ce que si je trouve un logement de remplacement de suite, je suis obligé de donner un préavis ou est ce que je peux quitter mon logement dès le mois suivant?
En effet, les logements à louer sont libres maintenant et supporter un préavis de trois mois me ferme de nombreuses offres de location.
Suis je prioritaire pour un relogement en HLM si mon propriétaire me signifie par écrit qu'il souhaite vendre?
merci pour vos réponses

Par **Mike46**, le **02/02/2008** à **13:21**

Bonjour,
Si votre propriétaire vous notifie par lettre recommandée son souhait de vendre l'appartement et donc vous demande de quitter l'appartement à la fin du bail, vous serait en mesure de quitter l'appartement à tout moment.
Pour l'instant vous êtes tenu au délais légal de préavis.
Cordialement